

AGENT·E FUNÉRAIRE



DESSCRIPTIF MÉTIER

L'agent-e funéraire procède aux ouvertures et fermetures de caveaux et aux creusements de fosses. Il-elle participe aux convois funéraires, effectue le portage des cercueils, la manipulation des corps lors des différentes opérations funéraires et assure différents travaux d'exécution. Il-elle conduit et entretient les véhicules funéraires.



QUELLES MISSIONS ?

- Déposer les pièces nécessaires à l'établissement de l'acte de décès.
- Mettre en œuvre les techniques de manipulation des corps.
- Procéder à la toilette et à l'habillement des défunt-e-s.
- Déposer le corps avec respect dans le cercueil.
- Préparer et porter des cercueils.
- Conduire des véhicules funéraires et des véhicules d'accompagnement.
- Élaborer le trajet pour les transports de corps.
- Vérifier les documents de transport et les équipements nécessaires à la cérémonie.
- Adapter sa conduite au convoi et respecter le code de la route.
- Réaliser des inhumations, des exhumations et les travaux de fossoyage.
- Porter, mettre en place des fleurs, couronnes et plaques avec soin.
- Effectuer le creusement et le comblement des fosses.
- Vérifier les conditions de réalisation de l'opération funéraire.



QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

> **Diplômes et formations requis :**
Diplôme de niveau III (CAP).



QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISES ?

Sens des responsabilités, discrétion et tact, sens de l'écoute, rigueur, bonne condition physique, bonne organisation.



QUELLES COMPÉTENCES ?

Notions de psychologie, de déontologie et d'éthique. Connaître la législation funéraire, le droit des cimetières.



OÙ EXERCER ?

Les agent-es funéraires exercent dans des communes ou structures intercommunales. Il-elle-s sont rattaché-e-s à la direction des affaires funéraires ou de la population.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Recrutement direct sans concours, concours adjoint technique principal de 2^e classe. Permis B et CACES.